



Etats généraux L'EAU EN MONTAGNE

MEGÈVE (FRANCE) - 8, 9, 10 OCTOBRE 2014

Evolutions récentes de la réglementation relative aux digues

Isabelle MOINS (France Dignes)





Réglementation inspirée des barrages



es :

ces »

onnement, le risque lié

opulation



Retour d'expérience (France Dignes) des gestionnaires

=> Des points très + de la réglementation :

Le décret amène les gestionnaires à se professionnaliser
Amélioration de la connaissance des ouvrages

=> Cependant, des difficultés :

Métier nouveau
Manque moyens humains et €
Délais impossibles à tenir !
Cohérence des différentes obligations



Un nouveau décret pour « simplifier » le premier?



Première version en 2012 => rejet par la CCEN

En discussion depuis début 2014

Passage devant le comité national de l'eau le 23/09/14

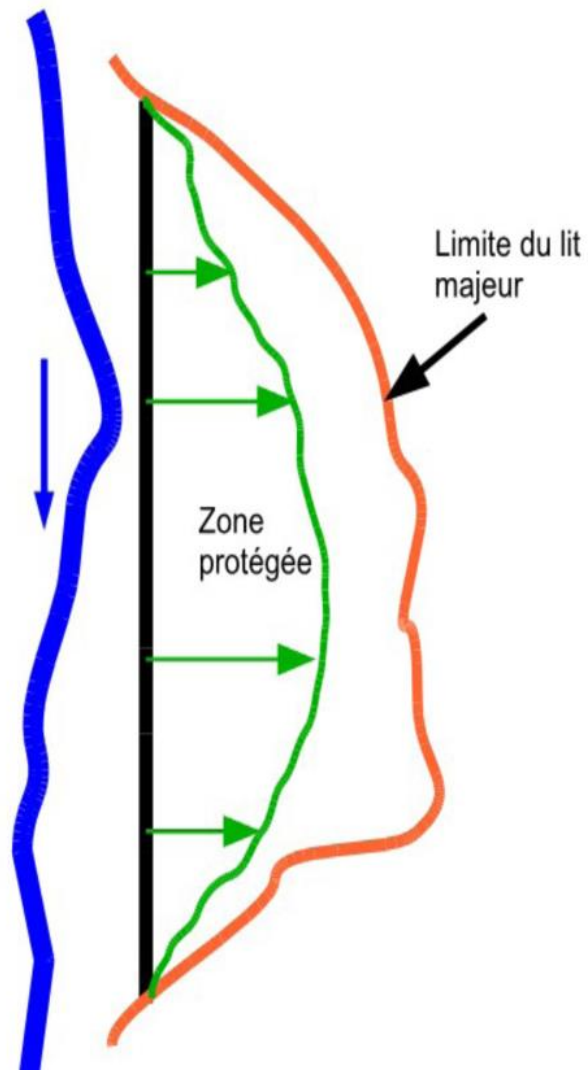
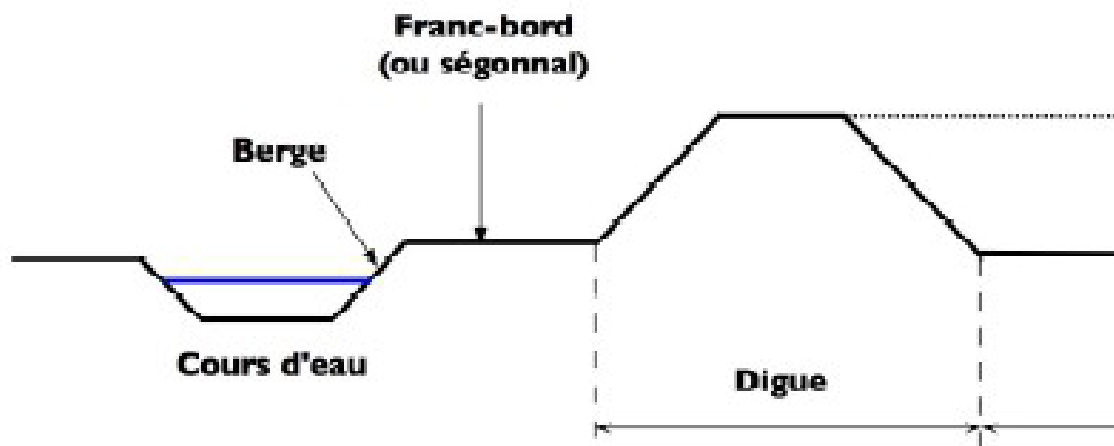
Enquête publique jusqu'au 3/11/2014

<http://www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/reglementation-relative-a-l-a767.html>



Nouvelles notions :

- Système d'endiguement (digues, ouvrages complémentaires et dispositifs de régulation) (SE)
- Zone protégée et niveau de protection





Nouvelles notions :



on) (SE)



Nouvelles notions :

- EPCI FP ou Commune = gestionnaire
- Le gestionnaire (= collectivité) a la main pour déterminer SE
- Classement du SE : A B ou C
- Possibilité de classer ce qui ne l'est pas *a priori*



Mise en conformité des SE

<=> Régularisation administrative

Si 1 digue au moins déjà autorisée : arrêté complémentaire
Sinon demande d'autorisation

Pièces particulières à fournir

- EDD
- consignes
- cartes
- Justificatifs de la « libre disposition »



Délais : 31/12/2019 (classes A B) ou 31/12/2021 (classe C)



Nouveaux outils

- Dignes = réseau sensible
- Mise à disposition (digues appartenant à personnes de droit public)
- Servitude d'utilité publique sur les terrains d'assise





- Notion de SE : satisfait les gestionnaires actuels
- Simplification réelle des procédures réglementaires
- Outils juridiques pour disposition du foncier
- Pas d'obligation de résultat, seulement de moyen

Mais...

- Difficulté à établir des définitions (et un texte!) claires
- Arrêté « étude de danger », très attendu
- Décret taxe?